

## Partage des eaux de Vittel : de nouvelles autorisations mais toujours des remous

by Les Echos - lundi, octobre 03, 2022

<http://correspondances.fr/partage-des-eaux-de-vittel-de-nouvelles-autorisations-mais-toujours-des-remous/>

Au terme d'un été sec et chaud, la préfecture des Vosges a rendu des arrêtés censés clarifier l'exploitation et la gestion de la nappe souterraine de Vittel, source de polémique depuis cinq ans. Les autorisations prennent acte des engagements de Nestlé Waters, qui limitera ses prélèvements dans le gîte C dit du Trias inférieur (GTI) et rétrocédera deux forages du gîte B aux collectivités.

Basées sur les résultats d'une enquête publique, les directives entérinent un jeu de vases communicant qui semble en mesure de sauver le GTI de l'assèchement. Mais la transparence des données sur les volumes d'eau et l'interaction des captages souterrains sur les milieux aquatiques font toujours des remous.

### Réduction volontaire

La préfecture ne modifie pas les volumes de captage, mais leur répartition. Elle autorise toujours des prélèvements de 902.000 mètres cubes dans la nappe A, fortement minéralisée, dont Nestlé Waters tire son eau minérale Hepar. Dans le gîte B, la préfecture autorise Nestlé Waters à puiser au maximum 1,7 million de mètres cubes par an pour produire ses eaux Contrex et Bonne Source. Mais Nestlé Waters rétrocédera deux ouvrages de captage aux collectivités, qui gagnent ainsi 300.000 mètres cubes par an.

L'entreprise suisse a par ailleurs demandé à la préfecture de ramener de 500.000 à 200.000 mètres cubes son autorisation de prélèvement dans le gîte C. Présentée comme vertueuse, la démarche tient aussi à la perte de marchés allemands suite à des contestations écologistes.

### Calculs de robinets

La réduction des pompages de la fromagerie de l'Ermitage, également utilisatrice de la nappe C, et une meilleure gestion des fuites constituent d'autres sources de progrès.

Reste à rapprocher les calculs de robinets de la réalité des nappes. Le rapporteur de l'enquête publique a pointé le manque de données sur les capacités de stockage des gîtes A et B, d'où l'impossibilité d'établir des modèles à long terme. Un observatoire doit permettre des mesures plus complètes. Mais les associations environnementales dénoncent un tour de passe-passe.

Les associations contestent les autorisations accordées pour une durée de dix ans et demandent un moratoire qui permettrait leur révision en fonction des relevés effectués.